



Cholet Handball

(Exemplaire à redonner au club avec le paiement et la caution)



Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Scannez ce QR code ou accédez à notre site www.cholethandball.com pour saisir vos données « Contact » afin de recevoir le lien de la fédération de Handball pour votre inscription.



Cotisations et modalités de paiement saison 2025/2026 :

	Dirigeant*	École de Handball (Baby et 1er pas)	8 - 11 ans	12 - 16 ans	+16 ans	Loisirs	Handfit
	Majeur	2018 et après	2017-2014	2013-2009	à partir de 2008	Majeur	
Coût instance 2025 / 2026 (inclus)	36,53 €	44,77 €	44,77 €	56,72 €	83,36 €	64,46 €	
Tarif CHB	36 €	123 €	155 €	177 €	208 €	162 €	
Tarif CHB 1ère inscription (jusqu'au 31/12/2025) Renouvellement avant le 01/07/2025	36 €	123 €	140 €	162 €	193 €	162 €	

* prise en charge par le club

CAUTION : Une caution de 50€ est demandée pour l'utilisation du matériel du club Cholet Handball

Réductions - Facilités de paiement

Renouvellement de l'adhésion avant le 01/07/2025 -15€

-15 € à partir du 2ème membre de la famille sur la ou les licences les moins chères (valable sur toute la saison)

Facilité de paiement:

Paiement en 3 fois sans frais avec remise de 3 chèques encaissés mensuellement à partir de la remise du dossier ou 3 virements: Le 1er de 30 % de la somme due à la remise du dossier + copie de 2 ordres de virement sur les 2 mois suivant

coordonnées bancaires CHOLET HANDBALL :FR76 1790 6000 3296 3893 1020 120 BIC:AGRIFRPP879

chèque ANCV + coupon Sport + E-pass sport acceptés (sans rendre monnaie)

Le tarif de cette licence comprend:

Adhésion auprès de la fédération française de handball

Assurance

Prêt du matériel nécessaire à la pratique du Handball(ballons, plots, chasubles, maillots match...)

=> Toute dégradation de matériel ou non rendu lors d'une séance ou équipement de match au 30/06/2026 se verra encaisser la caution remise à l'adhésion

En adhérent à l'association, de fait, vous acceptez les statuts, règlement intérieur et charte de l'association, consultables sur le site internet du club, et disponibles au gymnase Rambourg.

A _____, le _____ Signature de l'adhérent et du représentant légal (lu et approuvé)

CADRE RESERVE AU CLUB – NE RIEN ECRIRE

Licence :

☐ ANCV : _____ ☐ Pass'sport : _____ ☐ Chèque(s) : _____

☐ Virement : _____ ☐ Espèces : _____

Caution : ☐ Chèque ☐ Virement ☐ Espèces

RGPD : Si vous souhaitez que l'association supprime vos données personnelles, adressez un mail à cholethandball@gmail.com ainsi qu'à la fédération de handballffhandball@ffhandball.net.



CHARTRE CHOLET HANDBALL



Pour pratiquer :

Tous les joueurs et joueuses doivent être obligatoirement adhérent de l'association pour pouvoir participer aux entraînements et licencié(e)s à la fédération de Handball pour participer aux matchs.

La licence donne le droit de participer aux entraînements durant la saison sportive correspondante (en aucun cas, le match du WE n'est un dû). En cas d'absence, il est indispensable de prévenir l'entraîneur ou les coachs..

Aucune pratique en compétition ou en loisirs n'est autorisée sans licence.

Pour les personnes désirant essayer la pratique, seront autorisées à participer aux séances pendant la durée de l'événement (mois porte ouverte, 2 séances essai ou tournoi). Cependant, elles devront être assurées personnellement et ne pourront, en aucun cas, porter plainte contre l'association pour quelques raisons que ce soit.

Règles de bonne conduite :

La prise en charge des mineur(e)s et la responsabilité de l'association ne sont assurées que pendant les heures d'entraînements à l'intérieur du gymnase.

Les parents ou les tuteurs, avant de laisser leurs enfants, devront s'assurer de la présence d'un responsable de la séance. De même à la fin de l'entraînement, les parents ou tuteurs devront reprendre leur enfant à l'intérieur du gymnase, limite de responsabilité de l'association.

Pour leur sécurité et le respect des équipements, tous les pratiquants devront être munis de chaussures de salle adaptées au handball. Pour des raisons d'hygiène, tous les pratiquants doivent apporter leur propre bouteille d'eau.

Les joueurs et responsable d'équipe s'assureront avant de quitter le gymnase à domicile et à l'extérieur qu'il ne reste pas des tenues dans les vestiaires et d'avoir récupéré et rangé tous les ballons.

Vie du club :

Pour les matchs à l'extérieur, chaque parent sera désigné 3 ou 4 fois par saison pour le transport des joueurs. Un planning vous sera remis avant chaque phase des championnats. Chaque parent aura la charge de gérer l'inversion avec un autre parent si nécessaire.

Merci de vous présenter quelques minutes en avance, afin d'assurer un départ à l'heure.

Pour les matchs à domicile, les parents assureront à tour de rôle la tenue de la buvette du club.

Lors de ces matchs, des joueurs ou des parents licenciés ou dirigeants seront désignés pour assurer les tâches d'arbitrage, de responsable de salle, de tuteur d'arbitre jeune et/ou de tenue de la table de marque. Leur présence est obligatoire et une absence doit être notifiée plusieurs jours à l'avance à l'entraîneur.

Toutes ces informations seront relayées dans la newsletter ou via le groupe Whatsapp.

Merci de nous prévenir dès le début de saison si vous ne la recevez pas et de bien vérifier que vous faites partie d'un groupe Whatsapp.

CHARTRE (A destination des licenciés, de leurs parents ou responsables légaux):

En m'inscrivant à l'association CHOLET HANDBALL, je m'engage à

- **Respecter** les adhérents, les éducateurs, les dirigeants ainsi que les arbitres et mes adversaires.
- **Respecter** les équipements et matériels mis à disposition lors des entraînements et matchs.
- **Etre à l'heure** aux entraînements et aux matchs et **prévenir** le plus tôt possible en cas d'absence.
- **Accompagner** les joueurs lors des déplacements à l'extérieur, dans le cadre du covoiturage organisé pour l'équipe. (Liste des déplacements répartis équitablement au sein d'une équipe dès réception du calendrier des matchs).
- **Nettoyer** son maillot (et shorts ou maillot de gardien si fournis)(Température 40° à l'envers pour protéger les floccages) .
- **Participer activement** à la vie de l'association en me rendant disponible certains week-ends pour aider à l'organisation des matchs (table de marque, buvette, restauration, ...) ou à la participation d'événement.

Le non-respect des différents points de la charte ci-dessus entraînera l'encaissement de la caution fournie lors de l'inscription et la possible disqualification du joueur pour le match suivant.